Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_64-DE

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme BROC Caroline, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusés séance : Excusés ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme CHABIN Patricia, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme VARD Laurence à Mme BROC Caroline

Absents : M. MOULINNEUF Michel

A été nommée secrétaire : Mme CHABIN Patricia

2026_64 – Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Renouvellement de la convention d'adhésion et participation financière de la commune pour 2026

Le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention conclue en 2023 entre la commune d'Argenvières et le Service Prévention Autonomie et Vie Sociale du Département du Cher, relative à la participation de la commune au **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** ;

Considérant que cette convention, conclue pour une durée de trois ans, est arrivée à échéance en 2025 ;

Considérant que la participation financière de la commune était fixée à **1,00 € par habitant**, sur la base de la population légale établie par l'INSEE ;

Considérant que, par courrier reçu en mairie le **2 juillet 2026**, les services du Département du Cher ont proposé à la commune la signature d'une **nouvelle convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement** ;

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le Logement constitue un dispositif destiné à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes et ménages rencontrant des difficultés particulières, notamment par l'attribution d'aides financières adaptées à leur situation ;

Considérant que la population de référence d'Argenvières transmise par l'INSEE à compter du 1er janvier 2026 est de 458 habitants ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 018-211800123-20260911-2026_64-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'adhérer** au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département du Cher pour l'année 2026 ;
- **De verser au Département du Cher la somme de 458 €**, correspondant à la participation financière de la commune au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2026 ;
- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement**, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires au règlement de cette participation sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14 Septembre 2026
La Maire
Francine MENARD

MAIRIE D'ARGENVIERES
18 (Cher)

La Secrétaire de séance
Mme CHABIN Patricia

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 15/09/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 15/09/2026